

Un policier municipal soupçonné d'attouchements sexuels

L'affaire remonte à 2006, mais elle n'a éclaté qu'en 2008 grâce à la volonté d'une policière municipale qui a souhaité que la victime aille jusqu'au bout et porte plainte. La fonctionnaire s'étonnait que cette personne ne vienne plus lui dire bonjour au commissariat.

« Agée d'une cinquantaine d'années, elle était employée comme femme de ménage au sein des locaux de la police municipale de Thonon-les-Bains, rappelle Georges Rimondi, avocat de la victime.

Elle prétend avoir été victime, lors de son service, d'attouchements sexuels de la part d'un policier municipal. »

Fragile, la victime n'a alors pas déposé plainte tout de suite. Y a-t-il également eu une volonté d'étouffer cette histoire, M^e Rimondi ne le sait pas. « Toujours est-il que c'est le sentiment de la victime. Il y a de toute façon eu des soucis en amont car l'affaire aurait dû se passer beaucoup plus rapidement que cela ne l'a été. »

Après la plainte, une enquête a été ouverte, « mais il

n'y a pas de reconnaissance des faits », reprend l'avocat thononais. Le policier municipal accusé doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Thonon mardi 19 janvier. « Les attouchements ne s'étant, selon la victime, déroulés qu'à une reprise, il n'y a pas non plus de viol, c'est bien au tribunal correctionnel et non à la cour d'assises de juger cette affaire », estime M^e Rimondi.

A l'heure du procès, la victime ne travaille plus au sein de la police municipale, mais son avocat explique

qu'elle a toujours des séquelles psychologiques de ce qu'elle a vécu. « Les faits sont en effet particulièrement désagréables en raison de la qualité de l'auteur présumé, un policier, et du contexte et du lieu des attouchements, le commissariat, énumère Georges Rimondi. Cette affaire est détestable pour plusieurs raisons ; et c'est pour cela que je n'ai aucune crainte de me retrouver face à un policier à la barre. Je n'ai d'ailleurs subi aucune pression à ce titre, et heureusement. »